

Points à l'Ordre du Jour & Questions CGT au CSE LDC Bourgogne de Mai 2021

Les élus CGT au CSE demandent que soit communiqué aux membres du CSE l'accord d'intéressement signé et applicable à LDC Bourgogne

Quai vif /sacrificateur :

- Pourquoi les salariés n'ont pas d'horaire fixe du mardi au vendredi ? et surtout que ce soit toujours la même équipe qui subisse ces changements.
- Les salariés ne sont pas satisfaits de la réponse sur les surblouses bleues. Où sont les surblouses que vous leur avez autorisé à utiliser au lieu de nous fournir les tee-shirts ?
- Le quai vif n'a jamais eu de tuteurs, alors que c'est un service avec une grande précarité où les nouveaux se succèdent et qu'il faut former à chaque fois. Il y en a tellement eu qu'ils ne peuvent plus les compter. Les salariés vont-ils les former gratuitement toute leur vie dans ce service ???
- La cadence est à plus de 8000 poulets à l'heure. Il y a 7 Accrocheurs et 5 ou 6 sacrificateurs, du coup chaque salarié est à plus de 1500 poulets / heure, ce qui aggrave les mouvements à répétition. Trouvez-vous cela normal ?
Les salariés ont vu l'infirmière une seule fois à ce sujet, mais sans suite. Au lieu d'aller travailler sur chaîne service GMS, ne trouvez-vous pas qu'elle aurait plus d'utilité à faire son travail sur la santé et la sécurité des salariés ?
Est-ce que la santé des salariés vous inquiète ???
- Les manchettes sont de mauvaise qualité. Pensez-vous gagner du temps et de l'argent avec ça ?

Bureaux :

- Le planning des congés aurait dû être affiché avant le 2 avril. Pourquoi cela n'est-il toujours pas fait ? La question avait déjà été posée l'année dernière mais aucune amélioration à ce sujet... Merci de faire le nécessaire au plus vite.
- Lorsque le responsable est en congé aucun salarié n'est prévenu, serait-il possible de faire en sorte que les salariés soient informés de manière à savoir comment gérer et qui prévenir en cas de besoin ? (Affichage ou autre)
- Serait-il possible d'avoir des points d'information ? Car dans certains domaines nous nous retrouvons mis devant le fait accompli.
Exemples :
 - o Impossible de joindre une personne sur le site de Guillot Cobreda car celle-ci fais de nouveau parti de LDC Bourgogne
 - o Informer les salariés qu'ils n'auront pas de prime d'intéressement...
- Une personne a été recrutée afin d'effectuer un remplacement au poste d'ordonnancement. Certes cette personne vient des ateliers mais encore une fois aucune note de service n'est passé au point info télé concernant les postes à pourvoir. Pourquoi ? Lors de l'avant-dernière réunion nous avons encore posé cette question et votre réponse était que vous vous engagez à le faire systématiquement.
Pourquoi ne tenez-vous pas vous engagement ?
- Le nombre de personnes par M² des bureaux ont été revues mais pas l'affichage des jauges. Car dans un bureau il peut tenir 7 personnes depuis le départ alors que la distanciation a évolué. Pouvez-vous les remettre à jour ?
- Des bureaux ergonomiques ont été installés dans un des nouveaux bureaux pourquoi ? Une autre personne des bureaux avait émis ce souhait suite à un accident de travail, avec certificat médical à l'appui, mais ne l'a jamais obtenu.

Faut-il être cadre pour que la santé de vos salariés vous préoccupe un minimum ?

Découpe poulets :

- Pourquoi un CDI Intérimaire, allant sur tous les postes depuis janvier 2019, est-il toujours au coefficient 120 ?
- Il y a un manque de tuteurs ce qui vous amène à demander à des CDI et des CDD de former les nouveaux arrivants.
Trouvez-vous normal que ces salariés ne soient pas rémunérés comme le sont les tuteurs ?
Quand un cdd demande la formation pour être tuteur, la réponse est : "non car vous n'êtes pas en CDI", pourtant cela ne vous dérange pas quand ils font le tuteur gratuitement !
- Pouvez-vous faire passer la formation de tuteurs à ces personnes qui sont en CDD et CDI qui font cela depuis quelques années gratuitement ?
- Allez-vous leur faire un rappel de salaire ?
Si non, allez au bout de votre démarche et ne leur demandez plus de faire le tuteur !
- Pouvez-vous faire un point aux salariés sur les "Mauvais résultats" ?
- Au mois d'avril l'équipe de matin commençait à 4h30 alors que l'équipe d'après-midi finissait avant l'heure de fin.
Pourquoi avoir conservé ces horaires plutôt qu'adapter au besoin de la demande ?
Ce qui aurait évité à une équipe de venir très tôt et aurait permis à l'autre de faire plus d'heures
- Encore une fois les transpalettes sont à revoir !!! Beaucoup de pannes, certains tournent mal, d'autres se manipulent mal...
- Quand est-ce que vous allez enfin faire quelque chose ? Pouvez-vous remplacer les transpalettes qui sont en mauvais état ?

CELLO POULET :

- Quand est-ce que les salariés auront une étiqueteuse sur la "mondini" pour Leader ?

GMS :

- Nous n'avons jamais de stock. Est-ce que vous pouvez revoir ce problème car la direction demande aux salariés de rester après leurs horaires affichés ?
- La direction avait prévu de modifier les horaires pour avoir des périodes basses. Cela n'est pas fait. Pourquoi ?
- Les colis de "quarts arrières de poulets" sont stockés dans le frigo en face du GMS. Pouvez-vous les faire stocker directement à la GMS ?
- Il manque des chariots plastiques et des palettes plastiques blanches. Pouvez-vous en racheter ?

QUAI d'expéditions

- Pouvez-vous revoir l'organisation du travail sur la fin de journée car il reste beaucoup de colis et peu de personnel ?
- Pouvez-vous revoir le poids des colis hallal car les cartons sont trop lourds ?
- Quand les salariés sont en congés, ils ne sont pas remplacés. Pourquoi ?
- Il y a beaucoup de cartons qui cassent. Pouvez-vous régler ce problème ?
- Pourrait-on avoir un point communication tous les jours ?
- Problème avec la caméra qui enregistre les cartons avant la rampe 1. Elle ne les enregistre pas tous, du coup beaucoup de cartons se retrouvent sur la ligne 7. Pourquoi ?
- Pourquoi le sol n'est pas lavé par le personnel de nuit ?
- Un responsable de ligne travaille toujours en journée, pouvez-vous le mettre en poste comme ses collègues ?
- Il y a trop de tournées sur les mêmes rampes. Pouvez-vous dispatcher les tournées sur toutes les rampes ?

DIVERS EMBALLAGES

- Quand les salariés font le camion de cartons, ils doivent aussi s'occuper des machines, remplir les magasins et si une machine s'arrête, il faut aller voir pourquoi.

Ils doivent être partout en même temps, ceci n'est plus possible car il y a risque d'accident, et risque de maladies professionnelles.

Ce n'est pas comme cela que vous allez améliorer les conditions de travail, bien au contraire. Vous êtes en train de les aggraver. Que pensez-vous faire pour respecter vos valeurs d'entreprise ? (Lutter contre les maladies Professionnelles et les Accidents du Travail)

- Avez-vous prévu d'installer un empileur de carton sur la "m60" ? Car les salariés sont obligés de prendre les cartons un par un, ce qui entraîne beaucoup de mouvements et provoque des douleurs, donc des risques de maladies professionnelles.
 - Pouvez-vous remettre des racks supplémentaires au magasin ?
 - Dans ce service, des salariés sont en arrêt de travail et ne sont jamais remplacés. Ce qui oblige les autres salariés à faire double travail, et du fait, leur crée des douleurs alors que dans ce service il y a des personnes qui ont été reclassées suite à des problèmes de santé. Ne trouvez-vous pas que c'est une méthode pour les abîmer encore plus et qu'ils finissent en inaptitude ? Ce qui est contraire à l'objectif de reclassement initial !
- Pouvez-vous remettre du personnel ?

Expression globale des salariés :

- Avec la grippe Aviaire les salariés ont eu une prime d'intéressement, et pourtant il y avait eu une baisse de ventes. Pourquoi avec le COVID ils n'en auraient pas une ?
Ils ont dû travailler dur, ils ont dû s'adapter avec de nouveaux outils bien plus rapides donc plus stressants.
Ils ont eu des horaires très différents, plus lourds à gérer pour leur vie familiale.
Ils n'ont eu qu'une hausse de salaire de 0,99%, pas de prime covid.
Est-ce là votre récompense envers celles et ceux qui font tant d'efforts ????
- Est-ce que les actionnaires ont vu leurs dividendes en baissant dû au "mauvais résultat" ?
- Est-ce que le treizième mois va-t-il aussi disparaître cette année ?
- Pouvez-vous nous expliquer de manière précise et chiffrée pourquoi nous n'avons pas eu de prime d'intéressement cette année contrairement à d'autres sites du pôle ?
- Les salariés, et les élus CGT, demandent l'intégralité des chiffres qui participent au calcul de l'intéressement du pôle pour les 2 dernières années ?
- Et demandent toutes les explications pour justifier le fait que d'autres salariés du pôle aient une prime d'intéressement et pas les salariés de LDC Bourgogne ?

1er mai : paiement de 7h à tous les salariés.

- Le samedi est un jour habituellement travaillé dans l'entreprise. En conséquence, les salariés ont droit au paiement des 7h pour la journée du 1er mai.